



CHARTRE DU CLUB

COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau de la section triathlon doit être composé au moins de trois membres :

- ❑ un Président,
- ❑ un Trésorier,
- ❑ un Secrétaire.

Ces trois membres peuvent être secondés par des adjoints. Pour que le bureau puisse être validé par le bureau directeur (validation par dérogation), une personne travaillant à l'OPT doit faire partie du bureau de la section. Actuellement un directeur technique vient compléter le bureau.

PRESTATIONS DU CLUB

▪ Entraînements – coaching & conseils techniques.

La section dispose d'un entraîneur, *Mr William Imbert*, qui dirige, pour les adhérents qui le souhaitent, des séances d'entraînement :

- Natation : le mercredi soir de 19h à 20h15 à la piscine de Boulari
- Athlétisme : le mardi et le jeudi à partir de 17h00 sur le stade de Magenta
- Cyclisme : pour les jeunes, le samedi matin de 8h à 10h au vélodrome de Magenta

Les jeunes triathlètes pris en charge par l'entraîneur doivent être ponctuels, et, afin de respecter le travail de préparation des séances, l'entraîneur doit être prévenu en cas d'absence ou de retard imprévu. Ces dispositions prévalent également pour les adultes.

En accord avec le bureau, l'entraîneur élabore le calendrier des compétitions de triathlon, d'athlétisme et de natation des jeunes licenciés triathlètes. Il définit et fixe les programmes des entraînements. Il faut son accord pour qu'un jeune puisse participer à une compétition d'un sport autre que le triathlon.

L'entraîneur peut élaborer à la demande et conjointement avec un triathlète, un programme de préparation pour un objectif précis (ironman, marathon etc).

Enfin, l'entraîneur est conseiller auprès du club sur la partie technique lors de l'organisation d'épreuves : tracés des parcours natation, vélo, course à pied, mesurage des distances (William Imbert est mesureur officiel) etc...

▪ **Site internet.**

Le club possède son site internet dont l'adresse est la suivante :

<http://triathlon-asptt-noumea.org>

Il est mis en place et tenu à jour par le secrétaire *Mr René Mougine*.

On y trouve: l'historique du club et son bureau, le trombinoscope des membres du club, les résultats des différentes compétitions, les commentaires d'athlètes après une épreuve, le calendrier des compétitions, les albums photos du club, des infos sur l'entraînement et matériels et tout ce qui touche à la vie du club et de ses adhérents.

▪ **Tenues.**

✓ Un t-shirt « ASPTT TRIATHLON NOUMEA » est offert à chaque adhérent du club,

✓ Une combinaison triathlète aquablade aux couleurs du club et un équipement complet cycliste (maillot, cuissard, soquettes, manchettes et bandana) sont proposés aux triathlètes à un prix très attractif.

▪ **Prestations diverses.**

✓ La licence ASPPT d'athlétisme est prise en charge par le club pour les jeunes de moins de 19 ans qui le désire.

✓ Si le budget le permet, une aide de 15 000 FCP est versée une fois par an pour tout athlète se déplaçant sur une compétition extérieure à la Nouvelle-Calédonie. Cette aide est soumise aux conditions suivantes :

- Avoir participé à quatre compétitions comptant pour la coupe de Nouvelle-Calédonie,
- Avoir fait une demande écrite d'aide au déplacement auprès du bureau.

✓ L'inscription à certains triathlons comptant pour la coupe de Nouvelle-Calédonie est prise en charge par la section. Pour cela deux semaines avant l'épreuve un courriel est transmis à chaque adhérent. Les participants doivent se manifester avant le jeudi soir précédant l'épreuve pour pouvoir être pris en charge par le club. Après cette date l'inscription est à la charge de l'athlète. Si une personne prise en charge ne dispute pas l'épreuve, elle doit alors rembourser le montant de la somme engagée.

✓ L'inscription aux triathlons organisés par le club est gratuite pour tous les adhérents. Les membres qui ne participent pas à ces épreuves sont cordialement invités à aider le bureau pour l'organisation.

CONDUITE A TENIR PAR LES ATHLETES ADHERENTS DU CLUB

✓ Afin d'honorer les efforts consentis par le club, il est fortement souhaité que les licenciés ASPTT section triathlon, participent à un minimum de deux compétitions dans l'année,

✓ Chaque athlète lors d'une épreuve se conforme au règlement de la FFTri, respecte les règles mises en place par les organisateurs et conserve le sens de l'éthique sportive,

✓ Lors de la mise en place d'épreuves par le club, les adhérents participent à son organisation,

✓ Lors de la remise des récompenses tout athlète montant sur le podium porte le T-shirt du club.

✓ L'Assemblée Générale du club a lieu chaque année en fin de saison, un bilan y est dressé, les objectifs de la saison à venir définis, le renouvellement des licences est effectué et l'élection du bureau directeur est soumis aux votes pour le prochain exercice. La présence d'un maximum d'adhérents du club est nécessaire pour la validation de tous ces points, à défaut, une procuration est remise afin que le quorum nécessaire soit atteint.

Le Directeur Technique
Mr William Imbert

Le Secrétaire
Mr René Mougin

La Trésorière
Mme Anne-Marie Tessarolo

Le Président
Mr Djamel Mansouri